



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
VAR
SERVICES LOCAL DU DOMAINE
PLACE BESAGNE – CS 91409
83056 TOULON CEDEX

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances
publiques du Var
Pole Partenaire/ Service local du Domaine
Place Besagne – CS 91409
83056 Toulon Cedex
Téléphone : 04.94.03.81.00
Mél: ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Denise DIDERON
Téléphone : 04.94.03.81.54
Mél :
denise.dideron@dgfip.finances.gouv.fr
Réf.518/2022 :

Monsieur le Directeur départemental des territoires
et de la mer du département du Var

Délégation à la mer et au littoral - Service DPM et
Environnement Marin - Bureau littoral Est

Préfecture du Var

Bvd du 112ème régiment d'Infanterie CS 31209
83070 TOULON cedex

TOULON, le 13/09/2022

Objet : GRIMAUD Renouvellement des concessions
Concessions des plages naturelles des Cigales, de Beauvallon, Guerrevieille I, Guerrevieille II, de
l'Anse du Vieux Moulin, du Gros Pin, de Saint Pons les Mures, Port Grimaud, et de l'Avant Port

Référence : Votre courrier BLE du 07/07/2022

Par courrier du 07 juillet 2022, vous m'avez communiqué pour avis et fixation des conditions
financières, les neufs projets de cahiers des charges des concessions des plages naturelles, dont
le renouvellement est prévu au profit de la Commune de Grimaud à compter du 1^{er} janvier
2023.

L'ensemble du littoral de la commune de Grimaud comporte neuf concessions de plages au
lieu des cinq précédemment accordées

Je vous informe que ces projets n'appellent pas, de ma part, d'observations du
point de vue domanial.

S'agissant de la fixation des conditions financières, le barème départemental applicable pour
2023 s'élève à 11,41 €/m². Le tarif appliqué au deux appointements s'élève quant à lui
à 23,12 €/m²

Sur ce fondement, le détail de la redevance fixe pour chaque plage est défini dans
le tableau ci-dessous :

PLAGES	Surface des lots sous traitables	Nombre de lots	Sous traité Tarif au m ² pour 2023	Redevance par fixe	TOTAL PART FIXE
Les Cigales	0	0	0 ²	579 €	579 €
Beauvallon + ponton ⁽¹⁾	320 m ² 106 m ²	2	11,41 €/m ² 23,12€/m ²	3651 € 2450 €	6 101 €
Guerrevieille 1	210 m ²	2	11,41 €/m ²	2396€	2396 €
Guerrevieille 2	215 m ²	1	11,41 €/m ²	2453 €	2453 €
Anse du vieux Moulin	0	0	0	579 €	579 €
Gros Pin	0	0	0	579 €	579 €
St Pons les Mures	2195 m ²	3	11,41 €/m ²	25045 €	25 045 €
Port Grimaud + appontement ⁽²⁾	900 m ² 10 m ²	3	11,41 €/m ² 23,12 €/m ²	10 269 € 231 €	10 500 €
Avant Port	567 m ²	1	11,41 €/m ² 1	6469 €	6 469 €

Par ailleurs, l'article 15 des cahiers des charges de chacune des plages sera complété du nouvel indice TP 02 à savoir : Mai 2022 , 133,30.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
et par délégation
La Cheffe du Service Local du Domaine

Marie Christine BELLUOT
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques